



76340

ARRÊTÉ N° 2023 – 08

Arrêté portant réglementation provisoire de la circulation Travaux fibre - percussion chambre et création GC Rue des alliés Intersection rue de la grande vallée et Rue de l'église

Le Maire de la commune de Guerville

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment l'article R411-8

Vu la demande de ICART - 69134 Dardilly Cedex

Considérant que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Du 2 octobre 2023 jusqu'à la fin des travaux (20 jours calendaires), dans le cadre des travaux de percussion chambre et création GC pour l'installation de la fibre

- le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise ICART mettra en place une signalisation routière adaptée à la gêne occasionnée.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Le Maire et la gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guerville,
Le 26 septembre 2023
Etienne LANNEL
Maire

